



Mission pour le patrimoine naturel et la biodiversité (MPNB)

## Site Natura 2000 FR9402012 Capo di Feno Compte rendu du comité de pilotage 15 décembre 2021



Le comité de pilotage du site Natura 2000 FR9402012 « Capo di feno » s'est tenu le 15 décembre 2021 matin en mairie d'Ajaccio.

Monsieur Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud, a introduit la séance et demandé à chacun de se présenter :



Sites Natura 2000 d'Ajaccio : Capo di Feno

Comité de Pilotage (COPIL) du 15 décembre 2021



| Nom                          | Organisme/qualité                      | Tel, messagerie électronique                          | signature |
|------------------------------|--|---|-----------|
| ZLOTYKANGIEN Perle           | Charge <sup>DREAL</sup> mission Natura | 06 33 65 47 08  |           |
| VINCENTI Virginie            | DREAL                                  | virginie.vincenti@corse.dreal.fr                      |           |
| TAVENART-LECA GARNIER Gilles | Sci. Capo di Feno<br>DUT/MPNB          | 06 18 10 43 36<br>gilles.garnier@corse-du-sud.gouv.fr |           |
| FERRAC Aurelie               | RD/MPNB                                | carroll.ferrac@ajaccio.fr                             |           |
| NASIA Elodie                 | Mairie d'AJACCIO - environnement       | e.masia@ville-ajaccio.fr                              |           |
| Nivaggioli Laura             | Mairie d'Ajaccio                       | 26nivaggiolilaura@gmail.com                           |           |
| NASIA Sabine                 | Mairie d'AJACCIO                       | 07 62 18 51 65 s.masia@ville-ajaccio.fr               |           |
| SPINDI Paula                 | CRNC/OEC                               | 04 95 34 55 62 paula@oec.fr                           |           |
| ROMANI Gregory               | CDC - SELT                             | 06 40 20 24 02 gregory.romani@selc.corse.fr           |           |
| DI ROSA Jean Michel          | CDC Directeur de l'Environnement       | 06 33 21 17 70 jean-michel.dirosa@selc.corse.fr       |           |
| DOLFI Pierre                 | CDC - DMN - SELT                       |   |           |
| Quilici Jérôme               | CDC - DMN - SELT                       | 06 23 39 88 78  |           |
| CASULLINI Paul Terezi        | loc OTI / agri/alt                     | 06 16 95 60 62  |           |
| PARADIS Guilhan              | Botaniste CSRPV                        | 06 24 49 43 78  |           |
| ALAIN APPIETTO               | PROPRIAIRE                             | guilhan.paradis@orange.fr                             |           |
| =                            | CALADI FIC O                           | 06 12 04 33 37  |           |
| Marie-Paule MANEINI          | Sci Capo di Feno                       | 07 85 87 09 38  |           |
| <del>Dominique Dumecap</del> |  | marie-paule.maneini@corse.fr                          |           |
| Dominique Olivella           | Valle SCIE/ps                          | 06 03 15 84 03 dumecap@rdi.fr                         |           |
| SANTONI François             | Capo Suf Club                          | 06 09 42 82 16 caposufclub@outlook.fr                 |           |
| VINGLEONI Antonu             | Mairie de Villavona                    | 06 25 87 03 62 vllavona.mairie@wanadoo.fr             |           |
| Varine STROPPEL              | CAPA/Valle                             | 04 95 92 51 00 a.périda@capa-valle.fr                 |           |
| GOUDARD Séverine             | Mairie Ajaccio                         | 06 85 32 95 73 sgoudard@ville-ajaccio.fr              |           |
| SUSINI Georgia               | Ville d'Ajaccio                        | 06 85 87 06 02 g.susini@ville-ajaccio.fr              |           |
| Nicolaï Anthony              | OFS CSRPV                              | 06 97 46 77 55 Anthony.nicolaï@corse.fr               |           |
| Bénédict SISCO               | Conservatoire du littoral              | MAL: Anthony.nicolaï@corse.gouv.fr                    |           |
| Rochely LEJARDINI            | Conservatoire du littoral              | b.benoit-mario@conservatoire-du-littoral.fr           |           |

Liste à laquelle il convient de rajouter Manon DUCRETTET du CEN Corse et Christine NATALI (CPIE Ajaccio) présentes par visioconférence.

## Réunion préliminaire au comité de pilotage

Cette première partie du comité de pilotage a pour but de désigner les élus et collectivités en charge du site conformément à l'article L414-2 du code de l'environnement.

Quelques rappels

Le/la président du COPIL :

- est désigné à titre nominatif
- est force de propositions, il impulse et pilote le travail sur le site Natura 2000 ;
- convoque le COPIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire et notamment pour valider les différentes étapes de l'avancement de la rédaction ou de la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- préside le COPIL et permet à la diversité des voix de se faire entendre lors des débats ;
- assure l'intendance administrative, invitations et rédaction des comptes-rendus
- se fait, si besoin, le porte parole politique des projets mis en œuvre sur le site Natura 2000 auprès des principales instances de la société civile

Si un élu se présente à la fonction de président, une collectivité doit prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du document d'objectifs ou de l'animation Natura 2000. Dans ce dernier cas elle sera responsable de la mise en œuvre des actions Natura 2000 prévues au document d'objectifs. Techniquement de multiples manières de procéder sont possibles :

- animation Natura 2000 en régie ou sous traitance totale ou partielle de l'animation à une association spécialisée comme le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement d'Ajaccio (CPIE d'Ajaccio), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Corse), un bureau d'étude privé ...
- Prise en charge du financement par les fonds FEADER à hauteur de 80 %

Suite à ces généralités, les membres élus du comité de pilotage prennent les décisions suivantes :

- **Madame CORTICCHIATO Caroline** (adjointe au maire d'Ajaccio, chargée de la transition écologique, de la gestion du patrimoine paysager et des plages, de l'élaboration du plan durable de la ville et de la qualité de l'air et de l'eau) **est désignée comme présidente du comité de pilotage**
- Monsieur Di Rosa excuse l'absence d'un élu de la collectivité de Corse mais indique que la **Collectivité de Corse sera structure porteuse et animatrice de ce site Natura 2000** pour le cycle d'animation à venir.

## Comité de pilotage en séance plénière

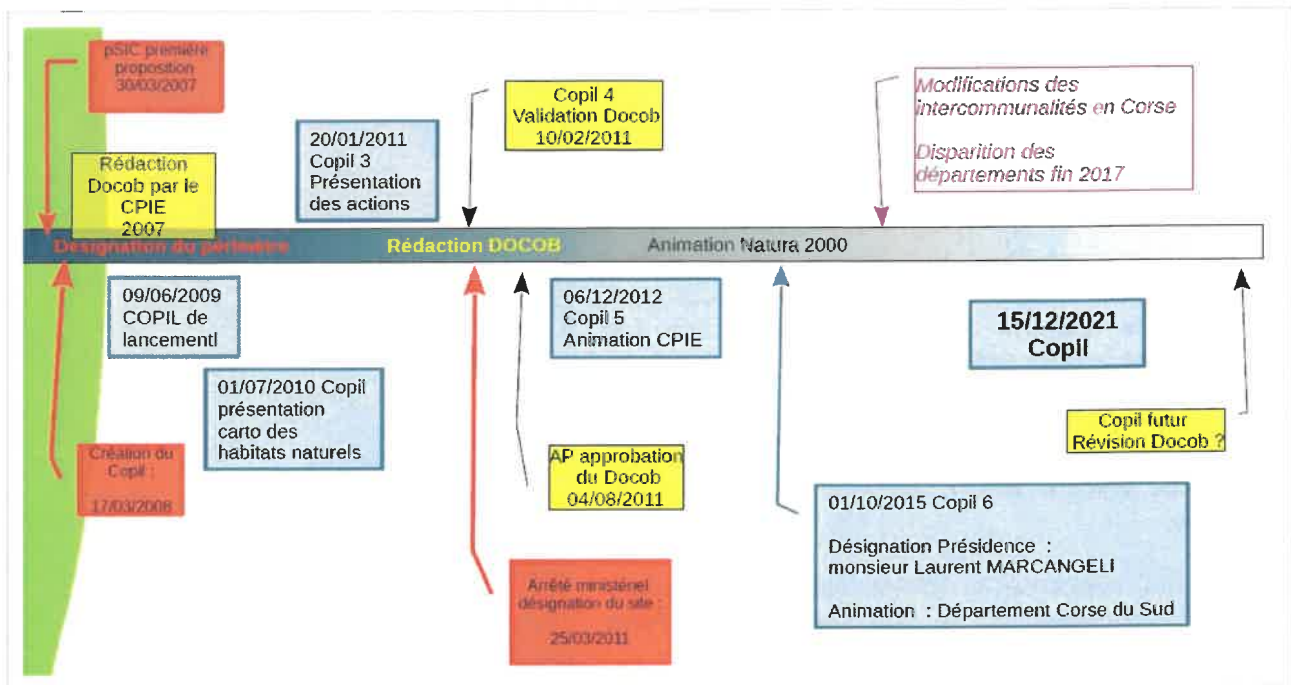
### Introduction du COPIL

Un bref rappel sur les différents sites de la commune d'Ajaccio et sur l'historique du site concerné.

Ajaccio comprend 6 sites Natura 2000 sur son territoire, à terre comme en mer ; le site Natura 2000 de Capo di Fenò est visualisé ci-contre en rouge.



L'historique du site Natura 2000 est récapitulé dans le graphe ci-dessous :



Le dernier comité de pilotage s'est tenu en 2015 ; une fréquence plus resserrée de comités de pilotage est requise pour un meilleur suivi du site Natura 2000.

### Composition de l'arrêté préfectoral du COPIL

Présentation du projet d'arrêté modificatif de composition des membres du Copil :

Le CPIE, opérateur historique de ce site Natura 2000 (rédacteur de la mouture actuelle du DOCOB, animateur du site de 2012 à 2015) demande à faire partie officiellement des membres du COPIL. Celui y sera intégré en tant qu'expert référent.

Mme MANCINI de la SCI Capo di Feno s'étonne que ce soit madame LECA qui représente la SCI. Monsieur LARREY demande à la SCI de résoudre en dehors du comité de pilotage ce problème de représentativité. La SCI Capo di Feno sera citée dans l'arrêté préfectoral du COPIL sans représentant nominatif.

Le projet d'arrêté modificatif de composition des membres du comité de pilotage sera envoyé pour signature début janvier.

### Bilan de l'animation Natura 2000

La vie du site Natura 2000 a été perturbée par de nombreux événements :

- réorganisation des collectivités (modification des intercommunalités en Corse en 2016, et surtout fusion des départements et de la région en 2017)
- perturbations dues à la crise sanitaire
- élections municipales (2020) et régionales (2021)

Néanmoins de multiples choses ont été effectuées ; Stéphane BIANCUCCI (Collectivité de Corse, animateur du site Natura 2000 de Capo di feno) présente les différentes actions menées depuis 2015.

Se reporter au support de présentation des actions utilisé lors du COPIL et joints en annexe. Seuls les débats et échanges sont reportés ci-dessous.

M Biancucci a présenté différentes espèces emblématiques de ce site Natura 2000.

Un échange a eu lieu sur l'habitat d'intérêt communautaire n° 9320, habitat « à oléastre », qui a justifié la désignation de ce site Natura 2000 qui comprend surtout d'importantes et différentes sortes de maquis ; mais les plus gros enjeux de ce site Natura 2000 sont concentrés sur le littoral.

M PARADIS a expliqué la présence d'une petite station de l'espèce protégée hautement patrimoniale *Anchusa crispa*. Cette espèce a été importée de la côte orientale (Favone) et introduite sur le site par erreur, en vidant le fond sableux d'un sac ayant contenu un individu mort. Des graines devaient être présentes parmi le sable ; l'espèce s'est maintenue malgré des conditions peu optimales pour elle.

En ce qui concerne le silène velouté, monsieur PARADIS intervient sur le fait que Capo di Feno abrite la station connue la plus importante. Le CEN en collaboration avec monsieur PARADIS constate que la plante est bien implantée et que les menaces ne sont pas importantes. De nouveaux suivis scientifiques seront organisés.

M FERAL (DDT) revient sur la gestion des plages : une démarche a été initiée, avec de multiples outils techniques (analyse des plages ajacciennes, protocole d'intervention, charte des bonnes pratiques à destination des socioprofessionnels, affiches et visuels à faire retravailler par des scolaires ...) disponibles qu'il convient de décliner et d'appliquer à Ajaccio. Le travail doit se faire dès début 2022 pour préparer la saison estivale 2022. Pour information une démarche similaire a également été initiée avec la commune de Zona.



La parole est donnée en visioconférence à Madame Manon DUCRETTET représentante du Conservatoire des Espaces Naturels Corse (CEN Corse), intervention sur le Balbuzard pêcheur et les enjeux de cette espèce.

Trois nids sont présents sur le secteur du site N2000 de Capo di Feno, il a été constaté un dernier envol en 2016. Le constat est à des conditions ne permettant pas la production de jeunes à l'envol. Il est donc nécessaire de continuer ce suivi afin d'en identifier les causes. Sous la coordination de l'OEC, des caméras ont été mises en place pour comprendre le comportement des oiseaux, les types de dérangements et mieux appréhender les protections à mettre en place... Tout au long du suivi de la reproduction des dérangements d'ordre maritime, terrestre et aérien ont été recensés.

Madame LECA, propriétaire et membre de la Sci Capo di Feno signale que s'il n'y a plus d'envol depuis 2016 cela est aussi dû au manque de nourriture, les adultes ne pouvant plus nourrir les juvéniles. Elle a également constaté l'utilisation de restes de nourritures laissés voire de carcasses. Sur ce dernier point il est probable que des confusions aient été faites avec d'autres rapaces, le balbuzard n'étant pas connu pour des comportements de charognards ou opportunistes. Les causes du déclin de l'espèce sont multiples mais le dérangement en est probablement une des principales.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris en 2021 par la DREAL ; des actions d'animation devront être mises en place sur ce thème et sur les suivis scientifiques dans le prochain cycle d'animation. Une vigilance est apportée sur la nécessité d'effectuer des contrôles dans le cadre du respect de la réglementation.

Présentation de l'action 22 portant sur la signalisation et l'information du public, affichage temporaire en attendant de mettre en place un affichage durable. Certains propriétaires se plaignent de voir les affiches sous plexiglas finir à l'eau. Information du public a été organisée auprès des scolaires avec le CPIE sur les plantes envahissantes

Présentation du sentier de promenade par Stéphane BIANCUCCI.

Un long échange avec les propriétaires du site s'engage autour de ce sentier et de l'utilisation du site et notamment des randonneurs qui « envahissent » les terres privées et dégradent le site. Madame LECA de la SCI Capo di Feno intervient et précise que la tour est sur une parcelle privée et qu'elle ne doit pas être rendue accessible au public.

L'animateur du site rappelle que le sentier ne va pas jusqu'à la tour, qu'il sera réalisé sur le terrain du Conservatoire du Littoral et non sur les propriétés privées. Celui-ci devrait permettre de canaliser les randonneurs et il répond à une problématique de fréquentation du site qui a toujours existé, comme le rappelle Monsieur le maire de Villanova. Les propriétaires s'inquiètent néanmoins de l'ouverture d'un sentier et de la forte fréquentation qui est contradictoire avec la protection du site et des effets négatifs engendrés sur les propriétés privées : déchets, vandalisme autres...

Le secrétaire général intervient sur le fait que le tracé de la piste présenté en séance n'est pas assez précis pour se prononcer sur le tracé exact et qu'il n'est pas envisagé de sanctuariser le site.

Monsieur APPIETTO, propriétaire propose l'embauche d'un garde qui informerait et canaliserait le public.

Monsieur DOLFI de la CDC rappelle que la Collectivité de Corse n'intervient pas sur les propriétés privées. Le conservatoire du littoral intervient en précisant que l'objectif est d'améliorer l'accueil sur le site, qu'il a été effectivement saisi par la mairie de Villanova et la Collectivité de Corse pour un projet d'un tracé de sentier et que ce projet fait l'objet d'études. Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Corse du sud, après un long débat sur ce sujet qui ne fait pas consensus, conclut en précisant que celui ci sera réalisé sur un parcellaire clair.

Concernant l'utilisation du site, Monsieur SANTONI du club de surf fait le constat que le site est surfréquenté. Il constate également que les ganivelles détruites par la tempête et emportées ne sont pas récupérées par les gardes du littoral entraînant une pollution. Il demande aux membres du Copil que les utilisateurs du site soient mieux associés dans les démarches de protection du site.

Madame DUCRETTET du Conservatoire des Espaces Naturels intervient par visio en confirmant les menaces importantes sur la biodiversité par la fréquentation. Cette question de la surfréquentation des sites naturels devient de plus en plus pressante en Corse et pourra déboucher ponctuelle sur des mesures de gestion et d'encadrement plus dures. Il pourrait être envisagé de mettre en place des groupes de travail sur ce sujet et de se rapprocher d'autres régions sur le continent pour voir ce qui se fait sans pour autant sanctuariser cet espace.

Présentation par Stéphane BIANCUCCI (Cdc, animateur du site) d'un film sur le site.

Présentation de l'avancée des actions du Docob par Camille FERAL (DDT) notamment sur l'action 12 portant sur la protection du balbuzard et sur les actions concrètes à mener sur la façade maritime. Cette action d'animation portera également sur le nid de balbuzard présent sur le site Natura 2000 du Golfe de Lava. Le secrétaire général propose d'étudier la possibilité de mettre en place une charte dans le cadre du document d'objectifs, sachant qu'il existe déjà une charte élaborée par l'OEC dans le cadre de la gestion des balbuzards du site Natura 2000 Calvi/Cargèse.

M FERAL propose de prioriser les actions de gestion des plages (nettoyage, gestion des banquettes de posidonies) en interaction avec les services de la ville d'Ajaccio. Les actions d'éradication des espèces envahissantes se poursuivent. Sur l'action des inventaires cartographiques, tous n'ont pas été réalisés, cela dépend beaucoup des moyens financiers.

Pour l'action d'optimiser les moyens de lutte contre les incendies, monsieur le secrétaire général demande de voir ce qui peut être réalisé car c'est un enjeu important.

Il est abordé en fin de séance le sujet sur le problème de l'érosion de la plage de Minaccia et des solutions qui peuvent être envisagées. Aucune réponse n'est apportée sur ce sujet qui est d'ordre général et pas propre à la plage de Minaccia. Monsieur SANTONI du club de surf demande d'étudier la possibilité de mettre les ganivelles plus en retrait pour éviter qu'elles ne soient emportées lors des tempêtes.

Un récapitulatif des priorisations d'action du présent cycle d'animation est placé en page suivante ; une révision du document d'objectifs de ce site Natura 2000 sera à envisager lors du prochain cycle d'animation.

Monsieur le secrétaire général remercie les participants et lève la séance à 11h40.

Pour le préfet,  
le secrétaire général



Pierre LARREY

| N° Action | Libellé   | Priorité 2022-2024  | Priorité 2015 |
|-----------|---|---|---------------|
| 1         | Protéger la dune de Minaccia par un exclos  | Aménagement et gestion de Grand Capo  | Oui           |
| 2         | Protéger la dune de Minaccia : Édiction d'un arrêté de protection de biotope  |   |               |
| 3         | Eviter les terrassements et remaniements de la Plage de Minaccia  |   |               |
| 4         | Gestion des banquettes de posidonies et nettoyage de la plage de Minaccia   | Mise en place de la gestion des plages ajaccienne   | -             |
| 5         | Préservation des arrière plages de St Antoine, Petra Canaggia, Vaccaja, Cala di Fica                                  |   |               |
| 6 et 7    | Lutter contre l'introduction et l'expansion des plantes exotiques et envahissantes , Eradiquer le Carpobrotus         | Oui   | -             |
| 8         | Réaliser inventaire, cartographie initiaux et suivi des falaises maritimes du Capo di Feno                            |   | -             |
| 9         | Conservation de l'espèce prioritaire Silene Velouté   | Oui   | Oui           |
| 10        | Favoriser les conditions du maintien et du développement des populations de tortues d'Hermann                         | Oui   | -             |
| 11        | Suivi patrimonial du porte-queue de Corse, Papilio Hospiton, et conservation de son habitat                           | Oui   | -             |
| 12        | Favoriser la nidification du Balbuzard pêcheur sur les falaises littorales  | Balbuzard suivis scientifique et campagne d'animation autour de l'arrêté préfectoral de protection de biotope protégeant les nids | Oui           |
| 13        | Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Sud, requalifier la piste de la corniche du couchant |   | -             |
| 14        | Cicatriser les pistes et aires de stationnement inutiles secteur Nord   |   | -             |
| 15        | Favoriser une activité agro pastorale compatible avec les exigences de conservation des habitats                      |   | -             |
| 16        | Optimiser les moyens de lutte et de prévention contre le risque d'incendie  |   | -             |
| 17        | Servitude littorale : Valider un tracé et réaliser le sentier du littoral   |   | Oui           |
| 18        | Faciliter la découverte sécurisée et maîtrisée du site par la structuration d'un réseau de sentiers piétonniers       | Sentier sur les parcelles du Conservatoire du Littoral  |               |
| 19        | Réglementer et contenir la circulation motorisée dans sa légalité   |   | -             |
| 20        | Établir un cahier des charges pour les événements   |   | -             |
| 21        | Établir un cahier des charges pour la collecte des déchets sur le site  | Oui en lien avec la gestion des plages  | Oui           |
| 22        | information du public   |   | -             |
| 23        | Animer le DOCOB   | Oui   | réglementaire |
| 24        | Engager un programme de suivi scientifique des habitats et des espèces  | Oui   | -             |
| 25        | Se poser la question du périmètre pertinent   |   | -             |
| 26        | Mettre en conformité les plans locaux d'urbanisme avec les objectifs de conservation Natura 2000                      |   | réglementaire |
| 27        | Poursuivre les acquisitions du conservatoire  |   |               |
| 28        | Délimiter le DPM  |   | -             |

